Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

STRUCTURED FINANCE

AXA IM WAVe Cat Bonds Fund

Un compartiment de AXA IM WORLD ACCESS VEHICLE ICAV (the ICAV)
Classe d'actions: Cat Bonds I (Hedged) Quarterly Income EUR (ISIN: IE00BF0MWV56)
Ce compartiment est géré par AXA Investment Managers Paris, filiale de AXA IM Groupe

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est d'obtenir, sur un horizon long terme, ajusté aux risques, un taux de rendement absolu, une croissance du capital et/ou un revenu , à partir de ses investissements dans des obligations catastrophes, également désignées sous le terme de « cat bonds » (« insurance-linked securities » ou « ILS »).

Politique d'investissement

Le Compartiment est géré de manière dynamique indépendamment de tout indice de référence.
Pour atteindre cet objectif, le Fonds investira principalement dans des ILS. Le Gestionnaire sélectionne des ILS afin d'atteindre les objectifs d'investissement du Fonds, conformément à sa politique d'investissement en termes d'objectifs de rendement, de diversification et de liquidité, et inclut les actifs qui présentent à ses yeux le meilleur profil de risque et de rendement (que le Gestionnaire évalue notamment en analysant le risque sous-jacent associé à un ILS par rapport au rendement anticipé de cet investissement). Le Gestionnaire cherchera à diversifier le Fonds par périls (par exemple, séisme, cyclone, tempêtes de neige), par zone géographique (États-Unis, Canada, Europe, Japon, Nouvelle-Zélande et Australie) et d'autres facteurs pertinents.

Le Gestionnaire déterminera de quelle(s) classe(s) de risques relève l'événement assuré associé à chaque actif du Fonds. Les événements assurés auxquels le Fonds peut être exposé à travers son investissement dans des ILS peuvent être des catastrophes naturelles, des dépenses de santé et la mortalité extrême. Le Fonds sera néanmoins principalement concentré sur le risque lié aux cyclones et aux séismes survenant aux États-Unis.

Les émetteurs de ces obligations sont généralement des entités ad hoc domiciliées aux Bermudes, dans l'État du Delaware (États-Unis), en Irlande, dans les Îles Caïmans ou dans les îles Anglo-Normandes, établies par des compagnies d'assurance, de réassurance, des gouvernements ou des entreprises aux seules fins d'émettre l'obligation. La valeur d'un ILS donné est potentiellement réduite, et peut subir une perte partielle ou, dans certains cas, totale, en cas de survenue d'un événement auquel l'ILS est exposé.

Le Fonds investira sur une base long terme « long-only » (autrement dit, il ne prendra pas de positions courtes autres que de manière limitée à des fins de gestion efficace du portefeuille).

La politique d'investissement vise à acheter et à détenir le même portefeuille d'ILS indéfiniment (ou jusqu'à la survenue d'un événement catastrophique affectant l'obligation concernée). Le Gestionnaire peut périodiquement acheter ou vendre des ILS, en particulier dans le cadre d'un mécanisme de défense, en cas de changement de la qualité des émetteurs de certains ILS et/ou lorsque des opportunités d'investissement se présentent.

Outre ce qui précède, le Fonds conservera une certaine part de sa Valeur Liquidative en (i) liquidités, (ii) instruments du marché monétaire, (iii) organismes de placement collectif éligibles (y compris des organismes du marché monétaire) (à condition qu'ils ne dépassent pas 10 % de sa Valeur Liquidative) et/ou (iv) dans d'autres instruments financiers liquides émis par des gouvernements de l'OCDE ou garantis par des gouvernements de l'OCDE, conformément aux restrictions d'investissement applicables au Fonds.

Le Fonds est un produit financier qui ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a pas d'objectif d'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

L'objectif de la Classe d'Actions est la couverture du risque de change découlant de l'écart entre la devise de référence du Compartiment et la devise de cette Classe d'Actions via le recours à des instruments dérivés, tout en conservant l'allocation définie au titre de la Politique d'investissement du Compartiment.

Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de distribution (Dis), le dividende est distribué.

Devise du fonds

La devise de référence du Fonds est USD.

Horizon d'investissement

Le Fonds peut ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant 5 à 7 ans.

Traitement des demandes de souscription et de rachat

Vous pourrez acheter ou vendre vos parts (i) le premier vendredi de chaque mois (si ce jour civil n'est pas un Jour Ouvré, le Jour Ouvré suivant) et (ii) le troisième vendredi de chaque mois (si ce jour civil n'est pas un Jour Ouvré, le Jour Ouvré suivant étant entendu que si le troisième vendredi du mois est le dernier jour civil de ce mois, vous pourrez acheter ou vendre des parts le Jour Ouvré precedent ce jour civil) et/ou (iii) un autre jour ou d'autres jours déterminé(s) par les membres du Conseil d'administration, en consultation avec le Gestionnaire et notifié(s) aux Porteurs par avance. Veuillez consulter le Prospectus disponible sur https://funds.axa-im.com/ pour plus d'informations.
La Valeur Liquidative de ce Fonds est calculée de manière bimensuelle.
Investissement minimum initial : 1 000 000 USD
Investissement minimum subséquent : 1 000 USD

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

La catégorie de risque est calculée sur la base des performances historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du Fonds. La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque.

Pourquoi le Fonds est-il dans cette catégorie ?

Le Fonds n'est pas garanti en capital. Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Risques additionnels (les risques importants non pris en compte dans l'indicateur)

Risque de pertes découlant de périls naturels : risque de perte des investissements suite à la survenue d'une catastrophe, en fonction du niveau de risque assuré de l'obligation catastrophe. Les investisseurs sont principalement exposés à des événements de péril de basse fréquence mais potentiellement de forte gravité ; l'étendue des pertes peut être élevée.

Risques liés à la méthode et au modèle : veuillez notez que la stratégie du portefeuille est basée sur l'utilisation d'un modèle systématique quantitatif. L'efficacité du modèle n'est pas garantie et son utilisation ne permet pas nécessairement la réalisation de l'objectif d'investissement.

Risque de liquidité : risque de faible liquidité dans certaines conditions de marché pouvant empêcher le Fonds de valoriser, acheter ou vendre tout ou partie de ses actifs, et avoir un impact potentiel sur sa Valeur Liquidative. Suite à la survenue d'un événement de catastrophe naturelle, la liquidité de l'ILS affecté peut être fortement limitée, ce qui risque d'entraîner, dans certaines circonstances, la suspension du calcul de la Valeur Liquidative par actions du Fonds et/ou de l'émission et du rachat de ses actions.

Risque de crédit : risque que les émetteurs de titres de créance détenus par le Fonds ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la Valeur Liquidative.

Veuillez consulter le chapitre Facteurs de risques du Prospectus de l'ICAV et du Supplément relatif au Fonds pour plus d'informations sur les risques.

STRUCTURED FINANCE

AXA IM WAVe Cat Bonds Fund

Frais

Les frais dont vous vous acquittez sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	3.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.93%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, il peut arriver que vous ayez moins à payer ; vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants se basent sur les dépenses encourues pendant la période de douze mois close fin décembre 2021. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de performance
- Les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter la section « Frais » du prospectus, disponible sur le site https://funds.axa-im.com/.

Performances passées

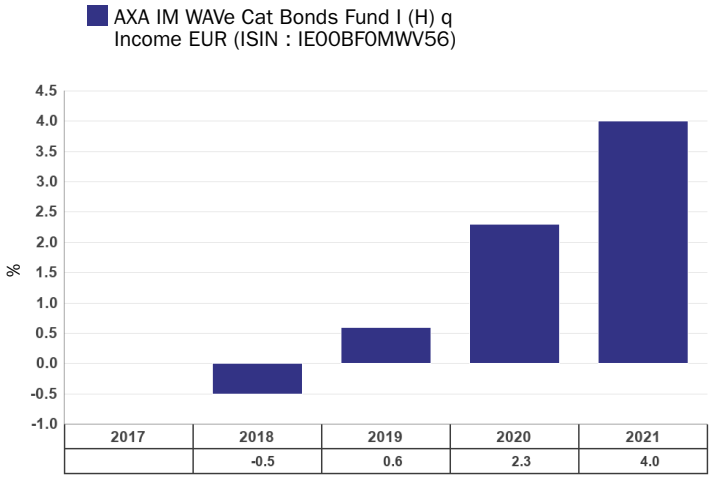

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sont indiquées après déduction des frais courants. Tous frais d'entrée / de sortie sont exclus du calcul.

Le Fonds a été lancé le 20/01/2017 et la catégorie d'actions en 2017.

Les performances passées ont été calculées en EUR et sont exprimées en pourcentage d'évolution de la Valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque année.

Informations pratiques

Dépositaire :

State Street Custodial Services (Ireland) Ltd.
78 Sir John Rogerson's Quay - Dublin 2 - Irlande

Autres informations :

De plus amples informations sur ce Compartiment, telles que le prospectus complet ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenues gratuitement en anglais, allemand, français, espagnol et italien auprès de la Société de gestion du Compartiment, de l'agent administratif central, des distributeurs du Compartiment, ou en ligne sur https://funds.axa-im.com/.
D'autres classes d'actions sont disponibles pour ce Compartiment. Pour plus d'informations sur les autres classes d'actions, veuillez consulter le prospectus, disponible sur https://funds.axa-im.com/.
Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la société sont disponibles en ligne à la page www.axa-im.com/important-information-/remuneration-policy.
Ils décrivent les modalités d'attribution des rémunérations et des avantages aux salariés, ainsi que des informations sur le comité de rémunération. Sur demande, la société met une version papier à disposition gratuitement.
Chaque Compartiment correspond à une partie différente des actifs et passifs de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs de chaque Compartiment sont séparés des actifs des autres Compartiments et exclusivement destinés à satisfaire les droits des investisseurs en rapport avec ledit Compartiment et le droit des créanciers dont les demandes surviennent en relation avec la création, le fonctionnement ou la liquidation dudit Compartiment.

Publication de la Valeur liquidative :

La Valeur liquidative par action est disponible sur le site https://funds.axa-im.com/ ainsi qu'au siège social de la société de gestion.

Législation fiscale :

Le Fonds est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur en Irlande. En fonction de votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir un impact sur vos investissements. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité :

AXA Investment Managers Paris ne peut être tenu responsable que sur la base d'informations contenues dans ce document qui s'avéreraient erronées, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Transfert entre fonds :

Les actionnaires peuvent souscrire à toute classe d'actifs de tout Fonds à convertir en classes d'actifs de tout autre Fonds, sous réserve que les conditions d'accès à la classe, au type ou sous-type d'actifs cible soient remplies à l'égard de ce Fonds, sur la base de leur Valeur liquidative respective calculée le Jour de Valorisation suivant la réception de la demande de conversion. Les coûts de rachat et de souscription liés à la conversion peuvent être imputés à l'actionnaire, comme indiqué dans le prospectus. Pour plus d'informations sur la façon de changer de compartiment, veuillez consulter le prospectus, section transfert entre Fonds, disponible sur https://funds.axa-im.com/.